

économiques de la réforme de la taxe de vente au cours de la période de transition sont décrits ci-après.

**(i) La compétitivité internationale du Canada se trouvera améliorée.**

Le remplacement de la TFV par la TPS réduira de près de 1 pour cent, en moyenne, les coûts des exportateurs, ce qui rendra les producteurs canadiens plus compétitifs sur les marchés internationaux et améliorera les possibilités d'emploi dans les industries exportatrices.

La TFV avantage les importations, parce qu'elle s'applique bien souvent à ces dernières avant les frais de commercialisation et de distribution. Les producteurs intérieurs d'articles similaires doivent souvent payer la TFV sur un prix incorporant les frais de mise en marché et de distribution. Aussi les produits canadiens supportent-ils un fardeau fiscal plus lourd que les importations concurrentes.

L'élimination de l'avantage dont jouissent les importations dans le régime de TFV améliorera encore la compétitivité de l'économie canadienne en mettant les producteurs intérieurs sur un pied d'égalité avec les importateurs sur le marché intérieur.

**(ii) Les investissements productifs augmenteront**

La TPS entraînera une diminution du prix des biens d'équipement parce que la taxe payée sur les achats d'immobilisations donnera droit à un crédit, alors que nombre des biens d'équipement sont actuellement assujettis à la TFV. Cette baisse du coût des biens d'équipement accroîtra l'investissement, avec le temps.

**(iii) L'effet sur les prix et les risques inflationnistes seront atténués**

L'abaissement du taux de la TPS de 9 à 7 pour cent permettra de ramener la hausse ponctuelle de l'IPC de 2 1/4 pour cent à un peu moins de 1 1/4 pour cent. L'effet de la TPS sur l'indice des prix du PIB, l'indicateur des prix le plus général dans l'économie, représente environ la moitié de l'incidence produite sur l'IPC; la baisse du prix des biens d'équipement compense partiellement la hausse du prix des biens de consommation.

Les incidences de prix sont estimées en fonction de l'hypothèse que toutes les économies permises par l'élimination de la TFV, sauf la taxe payée sur les biens d'équipement, se répercuteront rapidement sur les consommateurs. L'économie permise par l'élimination de la TFV sur les biens d'équipement devrait se refléter au niveau des prix à la consommation après un certain temps.

Étant donné les mesures compensatoires proposées dans le cadre d'une TPS à 7 pour cent et les perspectives de renforcement de l'emploi et du revenu, il est peu